

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Mai 2018 - N°581



© Aliaksei Lasevich - stock.adobe.com

ÉDITO

2

- Par Alain Laflorentie

ACTUALITÉS

2

- Application Social et qualité de l'air : découvrez nos deux prochains webinars
- Dernière ligne droite pour la Journée Gestion 2018!

ÉCONOMIE-GESTION

4

- Le rendez-vous des assurances : « Sortie scolaire : la check-list du chef d'établissement »
- Le rendez-vous des achats : « Achat ou location d'un photocopieur ? »

SOCIAL

6

- Ancagec : professionnalisation, gestion des ressources humaines (GRH) et défis du numérique
- [Isidor] Application Social : une offre globale au service des établissements
- Applicatif EEP Prévoyance : une indemnisation au juste montant

DOSSIER SPÉCIAL JOURNÉE IMMOBILIER 2018 10

- Sécuriser l'immobilier scolaire et maîtriser les risques
- Projet immobilier et bonnes pratiques de gouvernance : les points à retenir
- La Fnogec & Saint-Christophe assurances : un partenariat engagé et collaboratif

VIE DU RÉSEAU

18

- Écoles et accessibilité : des "ambassadeurs" formés pour accompagner les personnes handicapées
- Accueil de jeunes non-accompagnés : l'Enseignement catholique de Paris témoigne
- La chronique des médiateurs : la puce à l'oreille

TABLEAU DE BORD

24

- Agenda et chiffres-clés
- La Vierge à midi : poème de Paul Claudel
- Abonnement à l'Arc boutant



Retrouvez-nous sur YouTube (<http://bit.ly/2pHaSH1>), LinkedIn (<http://bit.ly/2pN8cPR>) et SoundCloud (<http://bit.ly/2s9tZc0>).

La Fnogec accompagne depuis de nombreuses années les gestionnaires et les propriétaires des établissements catholiques afin de développer une politique immobilière dynamique permettant d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

La rénovation, l'agrandissement ou la construction d'un établissement scolaire catholique ne s'improvisent pas. Le besoin, défini par le chef d'établissement, est la base de tout investissement. L'Ogec le met en œuvre suivant un Programme pluriannuel d'investissement (PPI) construit sur plusieurs années, en se rapprochant de la tutelle et du propriétaire des locaux. La bonne gestion immobilière ne se résume pas seulement aux travaux engagés, elle doit être sécurisée et encadrée, raison de la mise en place de la journée dédiée à la sécurisation de l'immobilier scolaire du 14 mars dernier.

Les conventions liant l'Ogec et le propriétaire sont multiples. Elles commencent tout d'abord par le respect de la réglementation et des textes de loi afin que chacun y trouve son compte ; mais cela ne suffit pas, il faut aussi consolider les bonnes relations, savoir s'écouter et se rencontrer.

Les propriétaires sont au service des établissements d'enseignement, ils doivent en assurer la stabilité et rester fidèles aux volontés des premiers

fondateurs qui ont constitué un patrimoine immobilier au service de l'Enseignement catholique (Assemblée des évêques de France – Lourdes, le 06 novembre 1995). Les gestionnaires, en tant que partenaires, doivent également travailler dans ce sens et assumer leurs responsabilités en dégagant les moyens nécessaires pour conserver ce patrimoine. L'immobilier des établissements catholiques se portera mieux si chacun apprend à se connaître, à se comprendre et à s'engager au service unique des élèves que nous accueillons. Ces « Journées immobilier », co-organisées par la Fnogec et l'Union Saint-Pierre (fédération des associations propriétaires), permettent de se rassembler, d'échanger, de découvrir de bonnes pratiques et d'avancer dans nos projets immobiliers, tout en garantissant leur sécurisation et en anticipant les risques dans l'objectif de mieux servir l'école.

Rendez-vous en 2019 pour la prochaine édition !

Alain Laflorentie, administrateur de la Fnogec et président du Groupe technique locaux scolaires



© Fnogec

ACTUALITÉS

Webinars

Application Social et qualité de l'air : découvrez nos deux prochains webinars

Social, l'application qui simplifie la gestion de vos ressources humaines



Accessible via le portail [Isidoor](http://www.isidoor.org)¹, Social est un outil de référence pour l'administration du personnel et la gestion des ressources humaines des établissements. Développée spécifiquement pour nos écoles, elle permet à chaque Ogec :

- de sécuriser la gestion de ses personnels en remplissant facilement les obligations légales et conventionnelles ;
- de la simplifier en allégeant le formalisme pour se concentrer sur le fond ;
- d'anticiper les changements suite aux mises à jour des dispositions légales ou conventionnelles.

Ce webinar fera le point sur les fonctionnalités et les mises à jour de l'application et vous expliquera pourquoi et comment cet outil pratique simplifie votre gestion quotidienne des ressources humaines.

À noter dans vos agendas

Intitulé : « *Social : comment sécuriser et simplifier la gestion des ressources humaines de vos établissements scolaires ?* »

Date : 15 mai 2018

Heure : 13 h 30 **Durée :** 45 min

Pour s'inscrire :

form.jotforme.com/80982253871363

1. www.isidoor.org

Surveiller la qualité de l'air intérieur devient obligatoire !

Les établissements scolaires sont désormais soumis à une obligation de surveillance de la qualité de l'air :

- à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les établissements du 1^{er} degré ;
- à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les établissements du 2nd degré.

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires repose sur une démarche progressive :

- l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;
- la mise en œuvre, au choix :
 - soit d'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans

l'établissement, et le cas échéant de quelques analyses ponctuelles ;

- soit d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur par un laboratoire accrédité.

Ce webinar vous informera sur les actions à mener et vous permettra de mettre en place une surveillance de la qualité de l'air intérieur dans vos écoles.

Intitulé : « *Qualité de l'air : quelles sont vos obligations ?* »

Date : 31 mai 2018

Heure : 13 h 30

Durée : 45 min

Pour s'inscrire :

form.jotformeu.com/80981903571361

Découvrez toutes les applications sur www.isidoor.org².



Dernière ligne droite pour la Journée Gestion 2018 !

Anticiper pour mieux identifier les risques inhérents à un Ogec est un exercice primordial pour assurer la bonne gestion des établissements scolaires.

C'est dans ce cadre que nous vous invitons à participer à la Journée Gestion 2018 qui vous apprendra à cartographier les risques que vous encourez en tant que gestionnaire d'école et à comprendre comment le contrôle interne peut vous aider à les maîtriser (intervention de nos partenaires et experts **KPMG**¹ et **In Extenso**²). Cette journée a ainsi pour objectif de vous accompagner dans la mise en place d'une démarche proactive qui intègre des dispositifs vous permettant de limiter ces risques en connaissance de cause.

Au cours de la journée, vous découvrirez également le témoignage d'Hélène Beck, directrice administrative et financière du **Secours catholique**³, qui insistera sur les 10 risques prioritaires à évaluer et à traiter. La **Mutuelle**



Saint-Christophe⁴ interviendra quant à elle sur l'assurance Responsabilité civile dirigeants et la mise en jeu éventuelle de la responsabilité du trésorier d'Ogec dans l'exercice de ses fonctions, et la **Fondation Saint Matthieu**⁵ évoquera la sécurisation de l'appel à dons, les avances remboursables, les legs ainsi que les donations.

Il est encore temps de vous inscrire !

Grèves : ensemble, faisons face aux difficultés !

Fédérez vos « voisins » et n'hésitez pas à vous organiser en co-voiturage

ou rapprochez-vous de votre Udogec ou de votre Urogec pour savoir si des solutions de transport alternatives existent ou peuvent être mises en place.

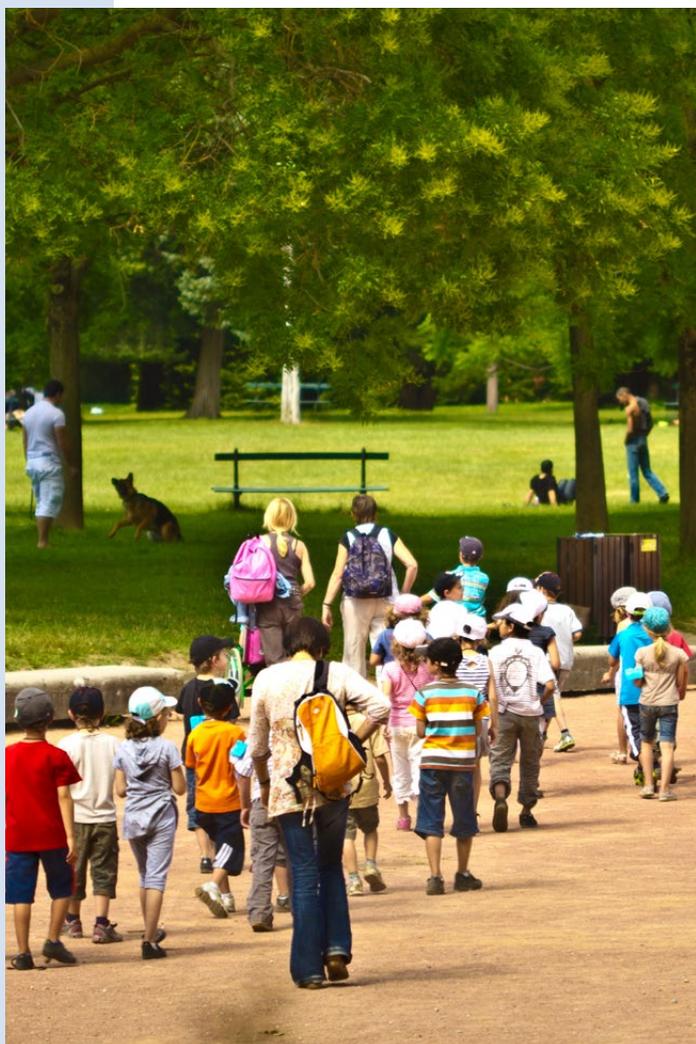
Pour en savoir + sur la Journée Gestion 2018 : www.fnogec.org/communication/temps-forts/journee-gestion/journee-gestion-2018/accueil

Pour accéder à la billetterie en ligne : www.weezevent.com/journee-gestion-2018



1. home.kpmg.com/fr/fr/home.html
2. www.inextenso.fr/Accueil
3. www.secours-catholique.org
4. www.saint-christophe-assurances.fr
5. fondation-st-matthieu.org

LE RENDEZ-VOUS DES ASSURANCES

Sorties scolaires :
la check-list du chef d'établissement

Toute sortie scolaire doit être précédée d'une phase préparatoire essentielle, gage de son bon déroulement. Afin de se prémunir contre les mauvaises surprises et de garantir la protection des élèves et des encadrants, le chef d'établissement a ici son rôle à jouer. Check-list pour ne rien oublier.

5. Prévoir une garantie **assistance et rapatriement** pour les déplacements lointains (hors du département).
 6. Informer l'Inspection académique.
 7. Vérifier la régularité des **normes d'encadrement** en général (nombre d'encadrants, qualifications).
 8. Vérifier la régularité des normes d'encadrement pour l'**éducation physique et sportive** (pour certaines activités, la circulaire 99-136 exige la présence d'intervenants extérieurs diplômés. Il est conseillé de respecter ces dispositions bien que cette circulaire ne soit pas applicable aux établissements privés sous contrat).
 9. Signer l'**ordre de mission** (autorisation de sortie) présenté par l'enseignant.
 10. **Informez les familles** de l'évolution du séjour en mettant à disposition un numéro de téléphone, un message enregistré, une page Facebook ou un blog pendant la durée du séjour.
1. Prendre connaissance du **déroulement** précis de la sortie : objectif pédagogique, programme détaillé du séjour, moyens de transport...
 2. Vérifier que les **activités** prévues sont **adaptées** à l'âge des élèves.
 3. Vérifier que tous les **élèves** sont **assurés** en responsabilité civile et individuelle accident pour les sorties facultatives.
 4. Vérifier que l'établissement est assuré en responsabilité civile pour les **accompagnateurs bénévoles** (dans la RC¹ générale du contrat).

Pour obtenir plus d'informations :

Retrouvez une description complète et détaillée de la préparation et de l'organisation des sorties scolaires dans **Sorties scolaires, le guide des établissements** ² édité par l'Association Saint-Christophe.

Article rédigé en collaboration avec la Mutuelle Saint-Christophe, partenaire de la Fnogec



1. RC : responsabilité civile.
2. <http://fr.calameo.com/read/00447333773b5820d08d9>

Achat ou location d'un photocopieur ?

Vous souhaitez acquérir ou remplacer un photocopieur ? Vous hésitez financièrement entre l'achat et la location ? Plusieurs éléments sont à vérifier pour prendre votre décision : les besoins de votre structure (fonctions nécessaires, nombre de postes à relier au copieur, etc.), le budget à mobiliser et les frais annexes à l'achat ou à la location d'un photocopieur (installation, maintenance, etc.).

Pour les professionnels, il existe trois modes d'acquisition d'une imprimante multifonction : l'achat, la location ou le crédit-bail. Chacun présente ses avantages et ses inconvénients selon vos attentes et les exigences de votre activité.

■ Achat ou location d'un photocopieur, quel financement choisir ?

L'achat permet d'être propriétaire de son matériel d'impression et l'investissement est rapidement amorti. Le matériel neuf est souvent garanti un an ou deux : il y a donc peu de risques.

Mais l'achat présente quelques limites : la nécessité d'avoir la trésorerie disponible, la maintenance à assurer sachant que la durée de vie estimée d'une imprimante professionnelle est de 3 ans. Les innovations technologiques étant rapides, l'achat ne permet ni d'en profiter régulièrement ni d'adapter le copieur aux besoins de la structure, contrairement à la location.

Professionnellement, la location met à disposition du matériel et un certain nombre de prestations associées en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel. Elle peut également être proposée sous la forme d'un crédit-bail (option d'achat à la fin du bail). La location est une charge d'exploitation, permettant une maîtrise du budget avec un loyer mensuel fixé à l'avance. La maintenance et le renouvellement du matériel sont généralement prévus (entretien, remplacement des pièces défectueuses, matériel de remplacement fourni, etc.). Toutefois, la location nécessite un engagement financier et la structure n'est pas propriétaire du bien loué. Les contraintes (clauses particulières ou annexes) sont à vérifier en amont de la signature du contrat. Enfin, en cas de rupture de contrat, le locataire devra rembourser les loyers restants et verser au bailleur des pénalités.

■ Quels sont les pièges d'un contrat de photocopieur ? Comment choisir ?

La durée moyenne d'une location de photocopieur est de 24 à 36 mois, parfois 60 mois. Il est préférable de ne pas s'engager au-delà de 4 ans afin de profiter du renouvellement du matériel et de la renégociation des contrats.

Le contrat doit être étudié en détail pour être parfaitement informé de ce qu'il recouvre : durée,



© Elnur Amikishiyev

maintenance et SAV, fourniture des consommables, renouvellement du parc, préavis de résiliation, etc. Il peut mentionner un forfait de consommation. En-dessous d'une certaine consommation, le locataire pourra être contraint de payer la différence à la société de location. Il est nécessaire de vérifier si le contrat mentionne la fourniture ou non des consommables et la possibilité de changer de modèle d'imprimante professionnelle s'il ne correspond pas ou plus aux besoins.

Le service Achats d'U.N.ADERE met tout en œuvre pour négocier au mieux l'achat et la location de photocopieurs pour les adhérents du réseau ADERE et de la Fnogec. Les tarifs et les conditions sont repris chaque année et les mentions des contrats de location proposés sont analysées. En 2018, deux prestataires ont répondu aux critères tarifaires et qualitatifs : les sociétés Toshiba et Ricoh. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Au-delà des photocopieurs, nos fournisseurs ont été sélectionnés également pour des produits innovants et répondant aux besoins des adhérents :

- Ricoh propose une gamme complète d'écrans interactifs et de vidéoprojecteurs permettant d'équiper facilement une salle de réunion ou une salle de classe ;
- Toshiba innove en proposant de faire des économies d'encre avec un copieur éco-multifonction à encre bleue effaçable. En réutilisant cinq fois le même papier, les émissions de CO₂ totales du système peuvent ainsi diminuer de 57 %.

Faites des économies en mutualisant vos achats et en adhérant à une centrale de référencement associative !

*Éric Moutarde, pôle Économie-gestion de la Fnogec
Estelle Alapetite, responsable marketing
et communication d'UNADERE*

En Bretagne


GAEL³⁵


GAEL⁵⁶


GAEL²⁹
²²
Groupement d'Achats des Écoles Libres

Et pour le reste de la France ?


APOGÉES
APF APHILIA
MUTUALISONS L'EXPERIENCE


UNADERE
Union Nationale ADERE
" le réseau d'achat partagé "

Arc boutant 581
Mai 2018

Ancagec : professionnalisation, gestion des ressources humaines (GRH) et défis du numérique !

Comme chaque année, l'Association nationale des cadres d'administration et de gestion de l'Enseignement catholique s'est réunie à Paris pour une formation qui a eu lieu les 21, 22 et 23 mars, trois jours d'échanges sur des thématiques liées à leur cœur de métier.



En tant que centre de ressources et d'expertises en matière de gestion, la Fnogec a été invitée à participer aux réunions et aux ateliers du vendredi 23 mars. Aurélie Delgove (coordinatrice emploi et formation professionnelle pour le Collège employeur), Dorothee Bernard (coordinatrice protection sociale complémentaire) et Jean-René Le Meur (responsable du pôle Social) sont intervenus autour des « **questions sociales** ». Frédéric Hul (responsable du pôle Systèmes d'information) a quant à lui échangé avec la salle sur la plateforme Isidoor et fait une présentation sur les défis du règlement général sur la protection des données (**RGPD**).

Dans le cadre du partenariat entre Humanis¹ et la Fnogec, ce fut l'occasion pour Isabelle Vidalie (direction grands comptes retraite) et Christine Lachaud (responsable du service de gestion) de présenter les effets de la fusion des régimes de retraite complémentaire (Agirc et Arrco).

Au-delà de la présentation des ordonnances « Macron », des grandes logiques de négociation qui vont s'ouvrir sur la CC EPNL et des enveloppes formation professionnelle pour 2018, la réunion d'échanges a permis à chacun de s'exprimer et de poser des questions pratiques sur des sujets aussi variés que la prévoyance (et la calculatrice hébergée sur Isidoor), la journée de carence, la subrogation,

le temps partiel ou encore le « statut » des formateurs de CFA-CFC.

Les 110 cadres de gestion qui étaient présents et qui sont en première ligne dans la mise en œuvre des dispositifs ont exprimé le besoin d'accéder à **une information référencée et sécurisée par la Fédération patronale signataire des accords collectifs.**

Les 110 cadres de gestion qui étaient présents et qui sont en première ligne dans la mise en œuvre des dispositifs ont exprimé le besoin d'accéder à **une information référencée et sécurisée par la Fédération patronale signataire des accords collectifs.** Ils ont demandé aux représentants de la branche un accès aux communications de la Fnogec et de la CEPNL directement, sans frein ni filtre.

Ils ont insisté sur la qualité des outils numériques développés par la Fnogec et par le Collège employeur (partie sociale). Ils ont apprécié la présentation pratique et opérationnelle de Frédéric Hul ainsi que sa disponibilité, tout en l'alertant : le réseau des Udogec/Urogec doit se structurer pour accompagner le déploiement **d'outils opérationnels**, notamment d'outils numériques (assistance technique, formations).

Au terme d'une matinée d'échanges riches et constructifs, puis d'une pause conviviale, Aurélie Delgove a été invitée par le conseil d'administration de l'Ancagec pour clarifier certains points de la formation des cadres de gestion, leur professionnalisation et la reconnaissance via une certification de leurs compétences.

*Jean-René Le Meur,
responsable du pôle Social de la Fnogec*

Application Social : une offre globale au service des établissements

L'application Social portée par le Collège employeur et hébergée sur la plateforme Isidoor connaît un véritable succès. Depuis la rentrée scolaire, 3 000 Ogec l'ont utilisée, soit 60% des Ogec du territoire national. Retour sur les raisons d'un succès et sur les développements à venir.



© Kaboompics.com from Pexels

■ Retour d'expérience: les utilisateurs l'ont adoptée!

Un tel bilan en aussi peu de temps s'explique par diverses raisons: adaptation aux besoins, simplicité, efficacité. C'est un outil simple qui facilite la vie des utilisateurs. Et c'est logique: l'application a été créée par les utilisateurs eux-mêmes (cf. Éditer un contrat de travail en 2 clics»). Ce bilan n'aurait pas été possible sans l'implication des structures (Udogec, Urogec, ECM, certains ISFEC, DDEC, Snceel, Synadec, Synadic, UNETP) et des personnes qui ont participé à son déploiement, sans l'animation de sessions de formation, sans l'organisation de réunions d'information ou encore sans la diffusion des documents pratiques. Un rôle d'autant plus important quand on sait que l'introduction de nouveaux outils numériques bouleverse les habitudes et génère quelques inquiétudes.

« Éditer un contrat de travail en deux clics. »

Grande joie: les établissements qui ont utilisé l'application Social expriment leur entière satisfaction et soulignent en premier lieu **le gain de temps généré par l'application**. À partir des données

propres au salarié, il est notamment possible d'éditer en deux clics une fiche de classification et un contrat de travail. Les documents proposés sont pré-remplis et adaptés au profil du salarié. « *C'est quasiment 20 minutes de gagnées pour chaque salarié, ce qui est loin d'être négligeable!* » nous disait il y a peu Nathalie Sègue, responsable du service Social Paie de l'Udogec du Morbihan.

Insistons sur ce point. Faciliter la vie des utilisateurs en allégeant leurs contraintes, c'est leur donner du temps pour qu'ils se recentrent sur leur **cœur de métier**. Le chef d'établissement qui gagne du temps sur des tâches d'administration du personnel se concentre plus sur son projet. En cela, nous réalisons notre rôle de réseau fédératif

L'application Social: un projet collectif au service des besoins des établissements

L'application Social est le fruit d'un travail collaboratif prenant en compte l'ensemble des besoins des établissements quels que soient leur typologie, leur organisation et leur territoire. Elle est portée par le Collège employeur qui fixe les priorités et la feuille de route des développements par rapport à un recensement du besoin. Un groupe de travail spécifique a été constitué pour cette application. La composition de ce groupe est hétérogène pour tenir compte de la diversité des utilisateurs et des situations de chaque établissement. Il est ainsi composé de responsables d'Udogec, de chefs d'établissement et d'attachés de gestion. Ce groupe, qui se réunit environ une fois par mois, est à la fois un véritable club des utilisateurs et un laboratoire d'idées dans une logique prospective. Les personnes sont impliquées, intègrent les idées du Collège employeur et proposent des développements supplémentaires. Par ailleurs, le Collège employeur reste à l'écoute de toute suggestion de développement: il s'agit là de la richesse de l'application Social. Elle est avant tout développée par ses utilisateurs.

des Ogec : c'est à dire donner des moyens pour le rayonnement de ce projet.

Thierry Géraux, secrétaire général de l'Urogec Bourgogne précisait d'ailleurs : « *En formant les chefs d'établissement à l'utilisation de l'application, cela induit une nouvelle relation entre l'Urogec et les chefs d'établissement, et fait réfléchir au sens de l'action commune* ». Autre bonne surprise, le module particulièrement plébiscité par les chefs d'établissement est celui du **coffre-fort numérique** qui permet de stocker l'ensemble des documents concernant les relations au travail (fiches de poste, fiches de classification, planning, compte rendu d'entretien, etc.). Il s'agit d'une vraie valeur ajoutée, notamment dans le cadre de leur prise de poste. Ils ont ainsi immédiatement accès au contrat de travail, aux avenants et aux comptes-rendus d'entretien professionnel. Il s'agit d'un gain temps et d'une sécurisation de leur activité.

■ **Objectif de l'année 2018 : une application sur mesure et globale**

L'application Social, outil d'administration du personnel, va progressivement devenir l'espace de référence en matière de gestion des ressources humaines et d'appui au dialogue social dans les établissements. Une application globale, simple et sécurisée qui répond aux besoins de ses utilisateurs. Le premier objectif de l'année 2018 est de satisfaire l'ensemble des utilisateurs, quels que soient leurs besoins en matière d'administration du personnel ou de gestion des ressources humaines. Dans cette optique, il s'agira de consolider et d'améliorer l'outil existant et de développer de nouvelles solutions. L'enjeu sera de proposer une offre globale de service intégrant la dimension ressources humaines

Thème	Délai
Formalisation des départs en formation (engagements réciproques)	En cours
Entretien professionnel (grille et bilan sexennal)	En cours
Santé : modèles de courriers (demande justification dispense d'adhésion), fiches pratiques et notices d'information	En cours
Gestion par services	En cours
Contrôle du temps de travail (heures réalisées)	En cours
Règlement intérieur	En cours
Affichages obligatoires	En cours
Améliorer le module temps de travail : consolider l'existant et prévoir d'autres fonctionnalités (compteurs congés payés (CP), heures supplémentaires, complémentaires...)	30 avril 2018
Mettre en œuvre l'interopérabilité du module événement avec les autres applications (lien avec le logiciel de paie notamment)	30 avril 2018
Créer une fonctionnalité « pilotage » : système de gestion d'agenda et d'alertes concernant les échéances légales, réglementaires et conventionnelles	30 avril 2018
Sanctions disciplinaires	30 septembre 2018
Rupture du contrat de travail	30 septembre 2018

Les délais concernant les relations individuelles de travail.

(RH) et le volet **relations collectives de travail**. La simplicité d'utilisation et la sécurisation des pratiques seront au cœur de nos préoccupations. La solution devra permettre aux établissements de répondre à leurs obligations légales et conventionnelles tout en allégeant leurs contraintes.

Nous nous attacherons par ailleurs à répondre à une attente forte des utilisateurs : développer l'interopérabilité, c'est-à-dire créer des liens et des complémentarités avec les logiciels de paie, les outils numériques développés par la branche et les autres applications du portail Isidoor (comme la BDES par exemple). Pour répondre à ces objectifs, **un développement par mois** est prévu. Le Collège employeur a identifié des priorités qui concernent les relations individuelles et collectives de travail.

Retrouvez dans le tableau ci-dessous :

- les délais concernant les relations individuelles de travail ;
- les délais concernant les relations collectives de travail.

Ces priorités ont été enrichies par un groupe de travail dédié aux applications Ressources humaines. Les membres du groupe ont ainsi identifié les besoins suivants :

- descriptif du poste (fiche de poste) ;
- système d'échanges d'informations entre l'utilisateur au sein de l'établissement et le producteur de paie (qui pourrait remplacer les fiches navettes) ;
- planning spécifique pour le travail de nuit ;
- paramétrer des alertes plus précises sur le planning des salariés ;
- prévoir un système d'alertes et de notifications (exemples : suivi des visites médicales, des entretiens professionnels, des dispenses d'adhésion en santé, etc.).

Ces mises à jour s'articuleront avec celles prévues dans le cadre de la convention signée par la branche et la CEPNL, avec le Ministre du travail, en vue de développer les outils numériques RH (cf. dossier spécial formation professionnelle dans *l'Arc boutant* d'avril 2018).

*Alexandre Chrétien,
juriste du pôle Social, en charge des outils RH*

Thème	Délai
Instances représentatives du personnel (IRP)/Kit élections professionnelles	30 avril 2018
IRP/missions (agenda, convocation, délibération...)	30 septembre 2018
IRP/consultations du CSE (lien avec la BDES)	30 septembre 2018
IRP/moyens (mandats, heures de délégation, budget (en lien avec Indices))	31 décembre 2018
Négociation/appui (Q/R)	31 décembre 2018
Négociation/trame d'accord	31 décembre 2018
Rupture du contrat de travail	30 septembre 2018

Les délais concernant les relations collectives de travail.

Applicatif EEP Prévoyance : une indemnisation au juste montant

Grâce à la notification des droits en prévoyance, les salariés seront sûrs de bénéficier de 95 % de leur salaire net en cas d'absence pour maladie, comme le prévoit le contrat de prévoyance. Retour sur un outil paritaire.



Comme nous l'avons rappelé précédemment, l'application Social est développée par le Collège employeur. Dans cette application, quelques applicatifs sont construits par les commissions paritaires. C'est le cas de ce que l'on a appelé un peu abusivement « la calculatrice prévoyance », un outil de référence qui va devenir obligatoire dans les mois à venir car il garantit l'application stricte de l'accord collectif prévoyance ! La notification EEP Prévoyance est paramétrée pour permettre une application homogène du contrat de prévoyance sur tout le territoire français et ce, quel que soit l'assureur avec lequel l'établissement a souscrit un contrat.

L'objectif de la commission EEP Prévoyance a été de mettre à disposition des établissements un **outil unique et simplifié**. Unique car les paramètres de calcul ont été déterminés pour assurer le versement de 95 % du salaire net. Simplifié car la notification devient la déclaration officielle d'absence pour maladie à adresser à l'assureur. Autrement dit, l'établissement n'a plus à remplir le dossier de déclaration des sinistres propres à chaque assureur. La notification suffit ! En effet, à terme, **les déclarations papier des assureurs seront abandonnées**.

Il s'agit d'un outil qui a une vocation sécuritaire tant pour l'employeur que pour les salariés et les assureurs.

■ Comment la notification fonctionne-t-elle ?

Elle a été intégrée dans l'application Social : l'établissement se connecte à **Isidoor** et entre dans l'application. Un tutoriel sur l'utilisation de la notification est alors accessible.

L'établissement n'a plus qu'à se laisser guider :

- pour calculer le montant de l'indemnité journalière complémentaire à celle de la Sécurité sociale qui sera versé par l'organisme assureur ;
- pour effectuer la déclaration d'absence pour maladie à l'organisme assureur. La déclaration se fait par email. L'adresse email de chaque assureur est précisée dans le corps du message que le déclarant reçoit une fois la notification des droits en prévoyance renseignée. Un seul document est à joindre : l'attestation des indemnités journalières de la Sécurité sociale (IJS).



© Stéphane Rauzada - Fotolia

L'établissement doit remplir les champs suivants (de couleur jaune dans l'application Social) :

- le plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) de l'année correspondant à la date de l'arrêt de travail concerné ;
- le salaire de référence qui correspond aux salaires bruts des douze mois civils précédant le mois de l'arrêt de travail et qui est soumis à cotisations prévoyance ;
- la part salariale mensuelle, **socle obligatoire** de la cotisation EEP santé ;
- la part salariale mensuelle de la garantie minimale de points (GMP) de l'année en cours pour les cadres concernés ;
- l'indemnité journalière de Sécurité sociale brute versée.

À chaque étape, une aide au remplissage est prévue. Pour toute question, contactez-nous à : support@isidoor.org

■ La notification EEP Prévoyance est-elle opérationnelle dès aujourd'hui ?

Oui ! Tous les assureurs prévoyance sont informés de l'opérationnalité de la notification des droits en prévoyance. Ils attendent des établissements les déclarations des absences pour cause de maladie via cette notification EEP Prévoyance.

■ Et demain ?

Chaque éditeur de paie travaille actuellement sur l'intégration des paramètres de la notification des droits en prévoyance dans leurs logiciels de paie. Il est important de préciser que cette intégration suit un rythme qui lui est propre. Demain, l'établissement pourra calculer l'indemnité journalière complémentaire de prévoyance et déclarer à l'assureur l'absence d'un salarié pour cause de maladie via le logiciel de paie. Pour l'instant, seule l'application Social permet de le faire.

Dorothee Bernard, en charge de la protection sociale complémentaire, pôle Social de la Fnogec



1. www.isidoor.org

Sécuriser l'immobilier scolaire et anticiper les risques

Pour sa 4^e édition, la Journée Immobilier 2018 organisée par la Fnogec a encore une fois attiré de nombreux participants. Le 14 mars dernier, 120 référents immobiliers du réseau de l'Enseignement catholique (Udogec, directions diocésaines ou encore associations propriétaires) ont été accueillis dans les locaux de La Banque postale, partenaire de la Fnogec. Ils ont ainsi pu échanger sur des sujets techniques et juridiques dans une ambiance à la fois professionnelle et conviviale.



La sécurisation de l'immobilier scolaire est primordiale pour permettre aux établissements de continuer à accueillir des élèves dans de bonnes conditions et dans des locaux attractifs répondant à l'ensemble des normes applicables aux établissements recevant du public. Elle passe tout d'abord par la sécurisation du patrimoine de l'Enseignement catholique et par de bonnes relations entre associations propriétaires et gestionnaires, relations encadrées légalement par des conventions immobilières adaptées à la situation de chacun des établissements. Selon la convention, il en résultera une répartition des charges entre propriétaire et locataire, strictement encadrée par la loi. La sécurisation de l'immobilier scolaire repose également sur la maîtrise des risques, aussi bien dans le cadre de projets immobiliers que dans celui de la gestion quotidienne des locaux scolaires.

Pour répondre aux enjeux des Ogec et leur apporter des réponses concrètes, la Fnogec — via le Groupe technique locaux scolaires (GTLS) — a fait appel aux compétences de ses partenaires La Banque Postale, In Extenso, KPMG et la Mutuelle Saint-Christophe pour co-animer cette journée et

apporter un éclairage sur la gestion des risques liés à l'immobilier scolaire. Cette journée s'est articulée autour de 3 temps forts et d'un rappel des actualités immobilières.

■ **La sécurisation des relations entre propriétaires et gestionnaires**

Cette thématique a été abordée dans le cadre d'une table ronde animée par Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec. Après une introduction sur les différentes conventions immobilières liant Ogec et associations propriétaires sous forme de sketches, des représentants de l'Enseignement catholique sont venus présenter la situation dans leur territoire et les solutions retenues pour sécuriser les relations entre propriétaire et Ogec : le choix d'une convention immobilière, l'importance des échanges et d'une totale transparence entre les protagonistes. Ainsi, Isabelle Garric, adjointe au directeur diocésain pour l'immobilier et les solidarités (Ille-et-Vilaine), Pierre Ragot, président de l'Udogec Reims-Ardenne, Hughes Tournier, président de l'Association immobilière catholique (AIC) de Reims, Matthieu Le Truédic, économiste diocésain

de Vendée, et Philippe Perrocheau, président de l'Udogec de Vendée, sont venus exposer les choix opérés dans leurs diocèses respectifs.

Alors qu'en Champagne-Ardenne, le choix du bail commercial a été fait, en Vendée et en Ile-et-Vilaine, c'est le prêt à usage, anciennement appelé commodat ou mise à disposition gracieuse, qui prévaut. Il est ressorti de ces échanges que dans tous les cas, il faut faire du « sur mesure » dans les relations propriétaires/gestionnaires et qu'une situation ne peut pas être systématiquement généralisée ou dupliquée, eu égard aux spécificités ainsi qu'aux particularités de chacune des parties et de l'histoire locale.

Un éclairage très intéressant a également été apporté par les représentants de Poste Immo. Éric Congard, directeur du développement commercial, Thomas Gérémy, représentant de la gestion locative, et Benoît Thomazo, responsable du pôle maintenance, ont indiqué qu'il existait chez Poste Immo des similitudes avec la situation de l'Enseignement catholique : volonté de regrouper et de sécuriser la propriété au sein d'une entité juridique, mise en place de conventions immobilières tenant compte notamment d'une situation liée à l'histoire, clarification des charges incombant aux parties, pérennisation des activités dans des locaux entretenus et conformes aux exigences légales qui s'imposent à eux, etc.

Poste Immo est une filiale du groupe La Poste. Créée en 2005, elle est en charge de la gestion et de la valorisation d'un des plus grands parcs immobiliers de France. Pour gérer ce vaste patrimoine, le choix du bail commercial a principalement été retenu, mais pas exclusivement : Poste Immo, tout comme l'Enseignement catholique, étant en effet contraint de faire du cas par cas et de tenir compte des particularités existantes. Ainsi, l'ensemble des témoignages s'accordent à dire que ce n'est qu'en opérant un arbitrage entre

la situation locale et les caractéristiques de chacune des conventions immobilières qu'un choix éclairé peut être fait.

Non seulement il a été souligné la nécessité de piloter l'immobilier pour le sécuriser (travail commun Udogec/DDEC/Association propriétaire) mais également de mettre en place une solidarité immobilière pour pérenniser l'activité d'enseignement et se conformer aux obligations légales et réglementaires toujours plus nombreuses, et parfois difficiles à assumer pour certains établissements. Un très bon résumé des principes sur lesquels se fonder pour éclairer la conduite des gestionnaires et des propriétaires des établissements catholiques d'enseignement a été fait par Isabelle Garric à travers la présentation du « credo immobilier » de l'Ile-et-Vilaine.

(Lire page suivante.)

Regardez la table ronde sur la chaîne YouTube ¹.

■ Les bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un projet immobilier

Jean-Baptiste Gouttenoire (associé chez KPMG et président d'Ogec) et Philippe Guay (directeur Stratégie et Développement – Marché des associations, associé chez In Extenso) nous ont fait part de leurs conseils et de leurs expériences en matière d'identification, de prévention et de maîtrise des risques dans le cadre d'un projet immobilier et ce, à chacune des phases du projet : en amont, à la phase d'étude, au cours des travaux, à la livraison et à la fin de chantier.

À chaque phase du projet, des procédures spécifiques sont à mettre en place, notamment en matière de gouvernance :

- qui est responsable ?
- quelles délégations ?
- qui doit prendre les décisions pour la mise en œuvre du projet ?
- qui participe aux réunions de chantier ?
- à qui rendre compte et quand ?

La Journée Immobilier 2018 s'est déroulée dans les locaux du groupe La Poste.



© FnoGec

1. www.youtube.com/channel/UCFyreXwaczHcNNR0UprGeA

Crede immobilier de l'Ille-et-Vilaine

Les murs des établissements scolaires n'appartiennent à personne : ils appartiennent à l'œuvre d'Enseignement catholique.

Avant d'être au service de l'immobilier des établissements, nous sommes tout d'abord au service du Christ et de son Église,

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir sans murs.

Tendre vers une seule association propriétaire pour garantir les murs

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir si les murs tombent.

Sécuriser les murs par le respect des règles de sécurité et des normes et par l'entretien permanent des locaux.

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir si le financement des murs achoppe.

Sécuriser les murs par le bon équilibre financier des comptes adapté à la vocation de l'établissement.

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir sans fraternité.

Notre présent est un défi aux contraintes économiques et réglementaires.

Nous ne sommes pas tous égaux sur le plan de l'immobilier, nous ne sommes pas tous égaux sur le plan des finances et certains encore moins que d'autres.

L'œuvre d'Enseignement catholique n'a pas d'avenir sans annonce.

Notre avenir dépend également de notre capacité à accompagner les flux de population. C'est notre mission d'annoncer la Bonne Nouvelle.

L'enseignement catholique est une œuvre qui nous dépasse et notre engagement consacré, bénévole ou professionnel est de servir cette œuvre pour en garantir l'avenir.



© Romolo Tavani

Une saine gouvernance passe par une organisation statutaire (règlement intérieur, procédures, notes internes, etc.) mais également une organisation spécifique au projet notamment par la mise en place d'une commission « construction » rendant compte régulièrement au conseil d'administration.

De nombreuses bonnes pratiques ont été visées au cours de cette intervention, à titre d'exemples :

- analyser les risques spécifiques au projet ;
- assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- surveiller les travaux et rendre compte de leur avancée ;
- réfléchir à la politique tarifaire et prendre en compte le contexte économique local ;
- prendre le temps d'assurer une réception des travaux précise qui doit être faite avec plusieurs parties prenantes pour ne rien oublier (chef d'établissement, architecte, membres de la commission « construction ») ;

- faire une inauguration en invitant des représentants de la collectivité locale car elle renvoie une image positive de l'école.

À chaque phase du projet, il est important de s'interroger sur les bonnes pratiques à mettre en place et de faire en sorte de les respecter pour éviter les mauvaises surprises ou les dérives. Un projet immobilier implique non seulement l'engagement de sommes financières importantes mais également des responsabilités qu'il convient de garantir.

Pour en savoir plus sur cette intervention :

- lire l'article en page 14 ;
- regarder la vidéo sur la [chaîne YouTube](#) ¹.

■ **Maîtrise des risques : bien protéger les biens et garantir les responsabilités**

Pour un Ogec, l'assurance est une pièce maîtresse dans la maîtrise des risques. Qui mieux qu'un assureur pouvait apporter un éclairage

1. www.youtube.com/channel/UCFyreXwacziHcNNR0UprGeA



De gauche à droite : Benoît Thomazo, responsable du pôle maintenance (Poste Immo), Eric Congard, directeur développement commercial (Poste Immo), Vincent Revol, directeur marketing et commercial (Poste Immo) et Philippe Porcédo, responsable Marché des Institutionnels et Associations (La Banque postale).

© Frogtec

précis sur le sujet aux référents immobiliers présents à cette journée ? Trois représentants de la Mutuelle Saint-Christophe (Marc Étévé, directeur technique, Florence Ménard, responsable régions commerciales Ouest/Sud-Ouest et Renan Rioufol, responsable Mutualité marchés et communication externe) se sont exprimés pour rappeler quelles étaient les étapes pour monter un programme d'assurance pertinent et comment réduire la probabilité de survenance d'un risque par la mise en place d'une démarche « prévention ».

L'intérêt est triple :

- éviter les trous de garanties ou les doublons ;
- clarifier les documents contractuels entre les parties ;
- éviter deux assureurs sur le même risque afin de fluidifier la gestion de sinistre.

La visite de risque permet de dresser un état des lieux, d'identifier les « acteurs » (chef d'établissement, Ogec, propriétaire), d'évaluer le sinistre maximal sur lequel s'engage l'assureur ou encore de sensibiliser à la prévention des risques relatifs aux locaux et aux occupants. Une bonne connaissance de l'association propriétaire est également essentielle pour permettre à l'assureur de mutualiser l'approche, assurer l'association immobilière en propriétaire non occupant ou encore en montant un contrat groupe pour tous les occupants. Pour monter un programme d'assurance dans sa globalité, il convient d'identifier précisément les responsabilités du propriétaire et de l'occupant et d'étudier le partage entre les assurances du propriétaire et celles de l'occupant. Des régimes de droit précisent les responsabilités de chacun vis-à-vis de l'incendie ou dans le cadre de l'occupation de locaux.

Les contrats d'assurance s'adaptent toutefois aux différentes situations contractuelles :

- si le locataire agit pour le compte du propriétaire, il doit prendre en garanties les risques :

action du vent, dommages immobiliers d'ordre électrique et responsabilité civile immeuble ;

- si le propriétaire exonère l'occupant de ses risques locatifs, ce dernier ne doit assurer que sa responsabilité civile et son contenu mobilier.

La maîtrise des risques ne s'arrête pas uniquement à garantir les responsabilités, elle recouvre également leur prévention.

L'application des mesures de prévention ne supprime pas le risque mais elle permet de réduire sa probabilité de survenance. Anticiper et maîtriser le risque passe par :

- des mesures de prévention : limiter la fréquence ;
- des mesures de protection : limiter l'impact financier ;
- un transfert de risque financier vers l'assurance.

La prévention est une des prérogatives de l'Association Saint-Christophe dont sont membres tous les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe. Pour la mener à bien, l'association s'associe à des experts de la prévention : ils développent des outils et des programmes adaptés à ses sociétaires. Même si les mesures de prévention ont un coût, les propriétaires ou occupants doivent le mettre en parallèle du coût de l'assurance et du coût du risque conservé. Il ne faut pas oublier que tout risque qui se matérialise a le plus souvent un coût et un impact plus élevés que prévu (perte de revenus suite à l'incendie, fermetures de classes). De plus, un sinistre — même bien assuré — a des répercussions que l'assureur ne gèrera pas à la place de l'Ogec tels que les impacts humains (relations avec les familles et les salariés), la désorganisation des services, les besoins de communiquer et de rassurer qui en découlent, ou encore l'impact sur l'image de l'établissement : d'où la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et de protection.

Pour en savoir plus sur les différentes garanties et les mesures de prévention :

- consultez la rubrique **Assurances**¹ du site de la Fnogec ;
- regardez la conférence sur **la chaîne YouTube**². Qui dit maîtrise des risques dit nécessairement respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'établissement scolaire en raison de la nature des activités qui sont réalisées dans ses bâtiments et du public accueilli.

■ **Tour d'horizon de l'actualité immobilière 2017-2018**

Co-animé par Gaëlle Garcia, chargée de mission au sein de l'Udogec du Finistère, et Sophie Pouverreau, juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec, cette présentation des actualités a abordé :

- le registre public d'accessibilité obligatoire pour tous les établissements recevant du public (ERP) depuis le 30 septembre 2017 (pour en savoir plus, consultez la rubrique « **accessibilité** » du site de la Fnogec³).
- la formation des personnels d'accueil obligatoire pour les ERP de première catégorie : des actions de sensibilisation devant toutefois être menées dans les ERP de cinquième catégorie (pour en savoir plus : Journée des Ambassadeurs de l'Accessibilité page 18) ;
- le point de situation des Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) à mi-parcours pour les Ad'AP d'une durée supérieure ou égale à 3 ans ;

- la surveillance de la qualité de l'air intérieur obligatoire pour les établissements scolaires du 1^{er} degré depuis le 1^{er} janvier 2018 et pour les établissements du 2nd degré à compter du 1^{er} janvier 2020 (pour consulter la fiche pratique : www.fnogec.org/immobilier/actualites/la-surveillance-de-la-qualite-de-lair-interieur/) ;
- le registre de surveillance des aires de jeux et des équipements sportifs ;
- les consignes de sécurité et la vigilance maintenue à la rentrée 2017-2018. Il a été rappelé qu'une distinction doit être faite entre le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dit « risques majeurs » et le PPMS « attentat/intrusion », et la nécessité de les mettre à jour ;
- la campagne de mesures du radon obligatoire tous les 10 ans ou lors de travaux importants (consultez **la fiche pratique**⁴ sur le site de la Fnogec).

Pour conclure cette journée, Benoît Vanachter, adjoint au secrétaire général de l'Enseignement catholique, a souligné que « *L'Enseignement catholique est un miracle permanent* » en raison de sa diversité et de sa complexité. Il a rappelé que nous étions tous membres d'un même « corps », ce qui suppose d'éviter les dissensions et de favoriser le rapprochement ainsi que la complicité des différents acteurs de l'Enseignement catholique.

« *Faire œuvre ecclésiale, c'est servir le bien commun.* »

Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec

Projet immobilier et bonnes pratiques de gouvernance : les points à retenir

Réaliser un investissement immobilier pour une école catholique constitue une opportunité majeure qui lui permet d'affirmer son ancrage dans la vie locale et démontrer l'enthousiasme de l'action pédagogique qui est offerte à tous.

Lorsqu'un Ogec conçoit un projet immobilier, il doit engager une réflexion pour organiser sa mise en œuvre et sa réalisation. Il doit, pour cela, identifier les risques inhérents à ce projet, être capable de prévenir les écueils, les anticiper au maximum et les maîtriser. Cela suppose de s'interroger en amont et de mettre en place des procédures spécifiques, notamment en matière de gouvernance.

■ **Définir les missions d'une commission spécifique**

Dès l'origine, il est indispensable d'organiser l'investissement et d'identifier les personnes du conseil d'administration qui seront dédiées au

projet. Cette **commission spécifique** (« commission construction », « comité travaux », etc.) agira en fonction d'une lettre de mission élaborée avec le conseil d'administration. Elle définit le cadre de fonctionnement, les responsabilités (délégations de pouvoirs) et précise les modalités de prise de décision. Grâce à cette organisation, il sera clairement déterminé qui est responsable au sein de l'Ogec pour conduire le projet et qui peut prendre les décisions, et dans quelles conditions — notamment en cas d'urgence.

Cette commission doit être en mesure de réaliser sa mission pendant toute la durée du projet qui peut aller de plusieurs mois à plusieurs années. Elle doit donc être composée en conséquence de

1. www.fnogec.org/comptabilite-gestion/assurances
 2. www.youtube.com/channel/UCfYreXwacziHcNNR0UprGeA
 3. www.fnogec.org/immobilier/accessibilite-handicape/registre-public-daccessibilite
 4. www.fnogec.org/immobilier/pollution-du-bati/radon



© Ronstik

membres qui s'engagent, autant que faire se peut, dans la durée. Il est vivement recommandé qu'elle puisse comporter des personnes « ressources » disposant d'une expertise particulière dans le domaine immobilier.

■ Transparence financière

Si tel est le cas, cela appelle à être particulièrement vigilant sur les liens qui peuvent exister entre chaque administrateur de l'Ogec et les potentiels prestataires du projet. Des procédures de contrôle interne doivent impérativement être mises en place afin d'éviter des conflits d'intérêts voire des risques de détournement. Avant de lancer le projet, le conseil d'administration doit poser des règles claires.

Par exemple : la société d'un administrateur peut-elle répondre à un appel d'offres ? Un administrateur, directement ou indirectement (famille) susceptible de répondre à l'appel d'offre, peut-il participer aux votes relatifs au projet immobilier ?

Selon les cas, la procédure des conventions réglementées devra être mise en place et soumise à l'approbation de l'assemblée générale via le rapport spécial établi par le président ou le commissaire aux comptes lorsqu'il y en a un. Cette procédure est un gage de transparence financière pour l'Ogec.

Enfin, les réflexions en amont devront s'intéresser à la définition des liens avec le propriétaire (diocèse, congrégation) et établir le plan de financement en fonction des besoins identifiés et définis par le conseil d'administration, en concertation avec le chef d'établissement, la DDEC et/ou la congrégation, et après avis du Codiec.

■ Choix du prestataire et appel d'offres

La définition des règles internes de sélection et d'attribution doit être claire. Ainsi, le choix des prestataires se fera en fonction de critères objectifs précis (qualitatif, prix, etc.). Le conseil d'administration sera ainsi amené à poser des principes permettant d'identifier des entreprises pouvant être sollicitées voire d'en interdire d'autres (par exemple : l'entreprise de travaux d'un membre du conseil d'administration).

■ Réunions de chantier

Durant les travaux, la commission spécifique sera sur le terrain et assurera le suivi des travaux en étroite collaboration avec l'architecte ou le maître d'œuvre retenu. Cela suppose d'avoir identifié les personnes qui seront désignées par la commission pour la représenter aux réunions de chantier ainsi que les pouvoirs qui leur sont dévolus, notamment en cas d'imprévus ou de décision urgente à prendre.

■ Fin de chantier

La mission de la « commission construction » ne se terminera qu'avec la réception définitive du chantier et après l'avis favorable de la commission de sécurité. L'organisation de la cérémonie d'inauguration constitue un moment fort de cette opération importante car elle permet de fédérer les acteurs directs qui se trouvent dans l'environnement de l'Ogec et de nouer des relations utiles avec les tiers et partenaires.

Article co-rédigé par :

*Philippe Guay, directeur Stratégie et Développement –
Marché des Associations, In Extenso*

*Jean-Baptiste Gouttenoire,
responsable national des Ogec, KPMG*

La Fnogec & Saint-Christophe assurances : un partenariat engagé et collaboratif

Saint-Christophe assurances était présent aux Journées Nationales de la Fnogec qui ont eu lieu à Deauville en mars 2017 : à cette occasion, une nouvelle étape de notre partenariat a été franchie. Ensemble, nous avons décidé de co-construire des dossiers thématiques pour accompagner les membres du réseau des Ogec sur leurs problématiques assurantielles.



© SFIO CRACHO - stockadobe.com

Depuis octobre 2017, Saint-Christophe assurances anime la rubrique « *Le rendez-vous des assurances* » dans *l'Arc boutant*, le magazine mensuel de la Fnogec : cette année, nous vous avons ainsi proposé d'en savoir plus sur une dizaine de thèmes.

1. Responsabilité des dirigeants : pourquoi et comment signer le bon contrat ? (*L'Arc boutant* n°574, oct. 2017)

Un dirigeant d'association peut voir sa responsabilité engagée devant les juridictions civiles, pénales, dans le cadre de ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'association. Ceci est valable même s'il est bénévole. Quels sont les risques réels ? Que propose l'assureur ?

2. Accident, la bonne conduite à tenir : anticiper et agir (*L'Arc boutant* n°575, nov. 2017)

Quand survient un accident impliquant des élèves, des enseignants ou toute personne intervenant dans la vie d'un établissement, comment fonctionne l'assurance ? Démarches à accomplir, prévention, etc.,

chaque situation réclame anticipation et réactivité.

3. Stages des élèves : comment fonctionne l'assurance ? (*L'Arc boutant* n°576, déc. 2017)
Cuisine, marketing ou robotique, quel que

Saint-Christophe assurances, partenaire des événements de la Fnogec

Saint-Christophe assurances était présente à la journée dédiée à l'immobilier scolaire co-organisée par la Fnogec et l'Union Saint-Pierre. L'édition 2018 qui a eu lieu le 14 mars dernier dans les locaux de La Poste Immo, a permis à Florence Ménard, Renan Rioufol et Marc Eteve d'accompagner la Fnogec sur le thème : « Sécurisez votre immobilier scolaire et anticipez les risques ».

Prochain rendez-vous : Saint-Christophe sera présent à la Journée Gestion du 24 mai 2018 en participant à la table ronde sur le rôle du trésorier d'un Ogec.

À cette occasion, Saint-Christophe assurances rassurera sur l'implication du trésorier, donnera l'exemple d'un sinistre avec mise en cause d'un trésorier, présentera la fiche Assurances du même thème et donnera quelques conseils de prévention.

soit le cursus, l'étape du stage est incontournable dans le parcours d'un élève. Ce moment charnière de la formation pose la question du risque et de sa protection. Entreprise ou établissement, qui est responsable en cas d'accident? Quelles garanties s'appliquent et quels doivent être les points à surveiller?

4. Un contrat auto-mission, pour quoi faire?

(L'Arc boutant n°577, janv. 2018)

Dans la vie d'un établissement scolaire, il n'est pas rare que les collaborateurs salariés et intervenants bénévoles utilisent leur véhicule privé à titre professionnel. Pour garantir les risques liés à cet usage, l'assureur a prévu un contrat sur mesure appelé auto-mission. Y avez-vous pensé? En quoi est-ce intéressant?

5. Ogec et assurance: comment bien gérer?

(L'Arc boutant n°578, fév. 2018)

Bien gérer l'assurance d'un Ogec, c'est non seulement se soucier de la protection des biens dont on a la charge mais aussi garantir des responsabilités. Déclarations, conditions générales et modalités d'indemnisation sont autant de notions qu'il est bon de savoir manier pour mener à bien cette mission capitale, parfois complexe. Besoin de réviser?

6. Sécurité incendie, une démarche sous haute vigilance (L'Arc boutant n°579, mars 2018)

Maintenir son établissement dans des conditions de sûreté optimales face au risque d'incendie est un défi de taille. Installations à contrôler, équipes à former, actions de prévention à organiser, etc., requièrent la mise en place d'un dispositif bien rôdé.

7. Travaux et assurances: restons vigilants (L'Arc boutant n°580, avr. 2018)

Construire un nouveau réfectoire, envisager l'extension de votre établissement scolaire pour créer de nouvelles salles de classe ou réaliser des travaux d'accessibilité... de la

conception à la réalisation, certains points nécessitent de rester attentifs. Comment se répartissent les responsabilités?

8. Sorties scolaires: la check-list du chef d'établissement (L'Arc boutant n°581, mai 2018)

Toute sortie scolaire doit être précédée d'une phase préparatoire essentielle, gage de son bon déroulement. Afin de se prémunir contre les mauvaises surprises et de garantir la protection des élèves et des encadrants, le chef d'établissement a ici son rôle à jouer.

■ En juin, vous pourrez également retrouver:

9. Comment bien assurer les bénévoles? (L'Arc boutant n°582, juin 2018)

Administrateurs d'Ogec veillant à la bonne tenue des comptes et aux stratégies de financement, parents d'élèves participant à la kermesse annuelle ou encadrant des sorties scolaires, ces intervenants essentiels dans la vie de l'établissement sont tous des bénévoles. Comment veiller à ce qu'ils soient bien assurés?

Parallèlement, nous avons contribué à la rédaction de fiches pratiques. **Consultables depuis le site de la Fnogec**, elles permettent aux Ogec et aux chefs d'établissement de mieux identifier les risques et de mieux s'y préparer. Parmi les thèmes proposés, vous trouverez:

- 10.** le dommage aux biens;
- 11.** Assurer les activités de l'établissement;
- 12.** La responsabilité des dirigeants;
- 13.** L'assurance des élèves;
- 14.** L'assurance automobile;
- 15.** L'assurance construction;
- 16.** La conduite à tenir en cas de sinistre;
- 17.** En savoir plus sur le contrat d'assurance.

*Marion Daubigny,
content manager – Mutuelle Saint-Christophe assurances*

Remerciements

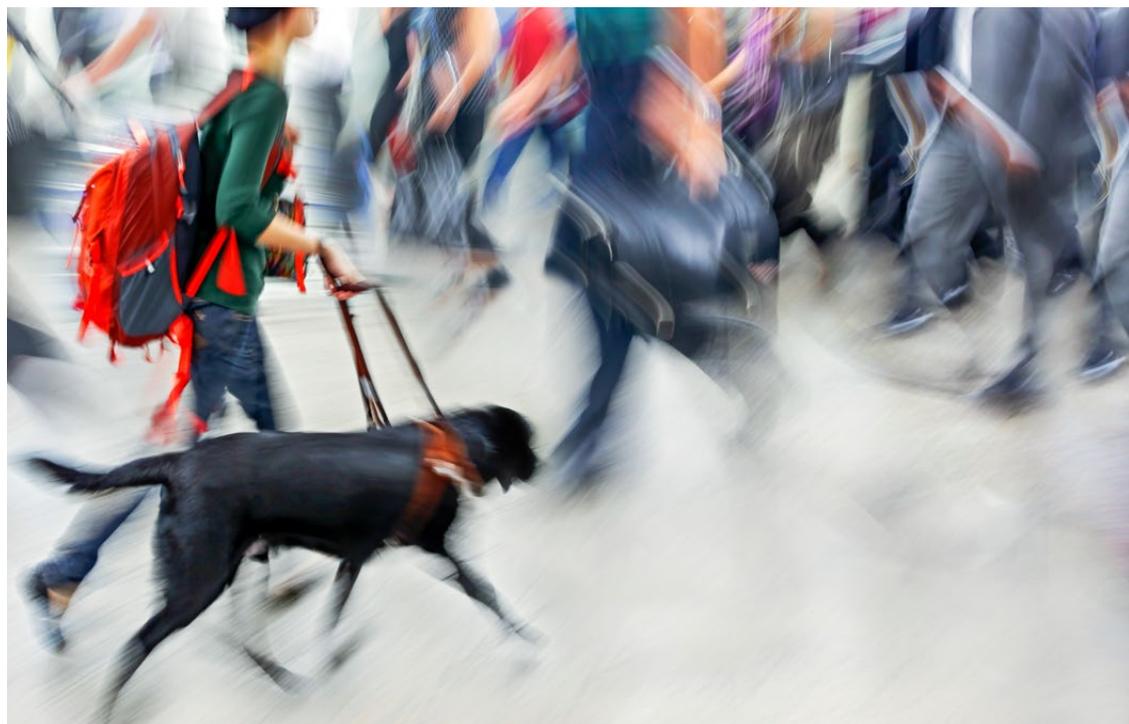
Nous tenions à adresser nos remerciements aux équipes de la Fnogec et de Saint-Christophe assurances qui ont contribué à l'écriture et la réalisation des articles et des contenus mentionnés.

Merci à Caroline Vanlerberghe, Clarisse Walckenaer, Sophie Pouverreau, Gaëlle Garcia, Jean Yves Pigrée.

Merci à Camille Roudet, Naoual Doudech, Sacha Gautier, Carine Gouriadec, Marion Daubigny, Renan Rioufol.

Écoles et accessibilité : des “ambassadeurs” formés pour accompagner les personnes handicapées

La volonté de bien accueillir les personnes en situation de handicap s'appuie sur les valeurs portées par l'Enseignement catholique, notamment sur un accueil ouvert à tous, quels que soient les profils, les histoires ou les différences. Améliorer l'accessibilité des locaux est une chose, sensibiliser les personnels et former des personnes-ressources en est une autre. Pourtant, ces actions sont nécessaires à l'accueil de tous au sein des établissements catholiques d'enseignement. Retour sur la Journée des Ambassadeurs de l'Accessibilité.



© bluraz - stock.adobe.com

Pour que les territoires disposent d'une personne-ressource pour accompagner les actions de sensibilisation et la formation des personnels des établissements scolaires, la Fnogec a organisé une journée de formation destinée à former un réseau de personnes-ressources dénommées « ambassadeurs de l'accessibilité ». Trente-cinq personnes se sont ainsi réunies le 27 mars à Paris : bénévoles, personnels d'Udogec ou de direction diocésaine, enseignants spécialisés, etc., pour suivre cette formation animée par des représentants de l'Enseignement catholique et par un collectif d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles : l'Unapei¹.

« Le handicap moteur est multiple. Ainsi, chaque situation est individuelle : il est parfois lié à d'autres troubles : cérébraux, visuels, etc. Une personne handicapée est avant tout une personne. »

Pour démarrer cette journée, Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec, et Jacques Bouvet, coordonnateur BEP-ASH² à la direction diocésaine de Lyon, ont rappelé que l'enseignement n'a pas attendu la loi de 2005 pour accueillir et scolariser des enfants à besoins particuliers en milieu ordinaire. En tant que fédération des employeurs des 80 000 salariés des Ogec, la Fnogec doit accompagner ses structures régionales et départementales (Udogec/Urogec) ainsi que les Ogec dans la formation des personnels (en lien avec le Collège employeur). L'objectif de cette journée était de sensibiliser et d'informer les participants afin de leur permettre d'améliorer l'accueil des personnes handicapées sur

1. Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.
2. Besoins éducatifs particuliers (BEP) et Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

leur territoire. Après un rappel de la philosophie de la loi « handicap » de 2005 par Jacques Bouvier, un « quiz » a été organisé pour permettre de faire tomber quelques idées reçues sur le handicap.

Quatre associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles ont interagi avec la salle pour apporter les réponses liées aux différents handicaps :

- l'Association des paralysés de France pour le handicap moteur ;
- le Mouvement des sourds de France pour le handicap auditif ;
- la Fédération des aveugles de France pour le handicap visuel ;
- l'Unapei pour le handicap intellectuel.

Les participants ont ensuite pu assister à des ateliers animés par les représentants des différentes associations (voir l'encadré ci-dessous) qui leur ont permis « d'appréhender les difficultés et les incompréhensions réciproques qui peuvent altérer une bonne communication avec les personnes handicapées » (Michel Rodriguez, secrétaire général de l'Udogec Gironde).

Lors des quatre ateliers proposés sont ressortis des messages essentiels.

■ **Le handicap moteur**

« Le handicap moteur est multiple. Ainsi, chaque situation est individuelle : il est parfois lié à d'autres troubles : cérébraux, visuels, etc. Une personne handicapée est avant tout une personne » a rappelé Thierry Géraux, secrétaire général de l'Urogec Bourgogne.

« Nous avons brossé une cartographie des handicaps moteurs qui peuvent résulter d'une maladie génétique mais aussi d'un accident de la vie. L'important est de toujours privilégier l'accueil bienveillant en gardant la personne libre et autonome. On l'accompagne mais on ne fait pas à sa place. La personne qui accueille doit être attentive aux signes d'un handicap moteur (paralysie, difficulté de mouvement, etc.) pour favoriser le bien-être et la dignité. Par exemple : proposer un siège à une personne souffrant de grande fatigabilité est déjà une démarche d'accueil » a précisé Aurélie Delgove, coordinatrice Formation et Compétences pour le Collège employeur.

■ **La déficience auditive**

« Nous avons pu appréhender les différentes facettes de ce handicap (sourd de naissance ou perte de l'audition), les moyens de communication (langue des signes, langage complété et lecture sur les lèvres), les comportements à adopter face à une personne malentendante ou sourde, les techniques médicalisées pour aider à l'audition (appareil, implant, équipement de borne magnétique) » explique Aurélie Delgove.

Michel Rodriguez, secrétaire général de l'Udogec Gironde, nous livre les conseils qui ont été préconisés aux participants pour une bonne communication, à savoir : « Évaluer si la personne parle la langue des signes française (LSF) (le repérer selon son degré de déficience, sa façon de se comporter avec les gestes), se placer face à la lumière pour permettre la lecture labiale, parler lentement, distinctement sans exagérer, avec des temps de pause pour vérifier si la personne a compris, attirer, captiver l'attention pour démarrer un dialogue, garder le contact visuel, utiliser éventuellement un support écrit pour donner des informations sur un itinéraire ou des horaires. L'important est d'accompagner le discours d'un texte court pour vérifier que le message a bien été compris par la personne sourde ou malentendante. Le sourire est le premier acte d'accueil », complète Aurélie Delgove.

■ **Le handicap intellectuel**

Les notions de handicap intellectuel et de handicap psychique ont été précisées et définies. Le handicap intellectuel est la conséquence d'une déficience intellectuelle qui peut s'accompagner d'une déficience motrice, sensorielle ou psychique plus ou moins sévère. Le handicap intellectuel ne se guérit pas, mais des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques adaptées peuvent en réduire les conséquences et apporter à la personne qui en est atteinte la plus grande autonomie possible. Il se distingue de la maladie mentale qui concerne toute une série de troubles psychiques. Contrairement au handicap intellectuel, la maladie mentale peut être stabilisée ou guérie par une thérapie adaptée. Lorsque la maladie mentale devient invalidante, la personne qui en souffre est reconnue handicapée psychique.

Les représentants des associations ayant animé un atelier

Marie Ans, chef de projet formation APF Formation.

René Bruneau, président du Mouvement des sourds de France.

Tony Bove, formateur pour le centre de formation de l'Unapei.

Isabelle Cardon, Fédération des aveugles de France.

Jeanine Danquin, chargée de formation à l'Unapei et coordinatrice pour le projet de formation des ambassadeurs de l'accessibilité.

Philippe Gilles-Chomel, responsable de formations de l'antenne Île-de-France APF Formation.

Bénédicte Tenneson, responsable Access Formation, ergonome – Fédération des Aveugles de France.

Comme le précise Michel Rodriguez : « Les personnes handicapées mentales ont une difficulté de communication qui se traduit principalement par un problème de compréhension et de prise de parole. En effet, communiquer avec une personne déficiente intellectuellement n'est pas toujours facile et certaines de ces personnes utilisent un vocabulaire restreint, alors que pour d'autres, c'est la construction des phrases qui reste complexe.

« Ces personnes peuvent éprouver quelques difficultés dans leur capacité d'abstraction (en particulier, difficulté ou absence de lecture et d'écriture), d'apprentissage, de concentration (l'attention ne peut être soutenue longtemps), de coordination (de gestes, maladresse et lenteur de mouvements), de mémorisation, de communication (relation avec l'autre), de repérage dans le temps et dans l'espace, des difficultés relationnelles (difficulté d'intégration dans un groupe), des difficultés à apprécier la valeur de l'argent, à faire des choix et/ou à décider.

Les principaux conseils à retenir sont :

- écouter attentivement, être patient, être disponible ;
- rester naturel, ne pas parler trop vite, sans pour autant infantiliser la personne ;
- utiliser le vouvoiement ;
- s'adresser directement à la personne (si elle est accompagnée) ;
- utiliser des mots simples et des phrases courtes, formuler des idées et des réponses claires ;
- reformuler ;
- s'assurer que la personne a compris en lui suggérant qu'elle-même reformule vos propos ;
- proposer de l'aide, mais ne pas faire à la place de la personne ;
- éviter les situations d'incertitude car elles sont source de stress. »



Pour permettre aux personnes handicapées mentales de repérer facilement les lieux qui leur proposent un accueil, un accompagnement et des prestations adaptés, le pictogramme Symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité (S3A) a été créé par l'Unapei. La présence de ce pictogramme dans une école concrétise son engagement et présuppose de réelles réalisations en matière de moyens humains, matériels et organisationnels.

■ La déficience visuelle

La vue est le sens le plus développé chez l'homme : 80 % des informations envoyées au cerveau se font par ce canal. C'est le sens le plus sollicité, même chez les personnes malvoyantes

(quitte à se « fatiguer les yeux » et souffrir de maux de tête). La déficience visuelle est souvent représentée par la cécité mais les personnes malvoyantes sont plus nombreuses que les personnes aveugles. En effet, en France, on compte

207 000 aveugles ou malvoyants profonds (dont 61 000 aveugles) alors que la malvoyance légère ou moyenne touche 1 492 000 personnes. C'est un handicap mal connu et invisible qui entraîne des comportements ou des attitudes parfois surprenantes. Pour accompagner et accueillir au mieux une personne malvoyante, il faut connaître ses besoins :

■ a-t-elle des difficultés dans le champ du déplacement ?

■ sa déficience visuelle rend-elle la lecture difficile ?

■ l'excès de lumière provoque-t-il une gêne ?

Face à une personne malvoyante, il ne faut pas changer son langage : il faut la regarder (l'échange de regard initie la relation), se présenter et l'aider à situer chaque interlocuteur dans un groupe. Les participants ont été initiés à la technique de « guide » qui permet à une personne déficiente visuellement de se déplacer en sécurité et en confort grâce à un guide. Cette technique repose sur des codes corporels afin de limiter les explications orales.

Pour en savoir plus, découvrez les vidéos réalisées par la Fédération des aveugles de France : Comment les personnes en situation de déficience visuelle se déplacent-elles¹ ?

Comment guider une personne déficiente visuelle² ?

Une personne handicapée est avant tout une personne.

Ce message clé a été largement repris. Pour conclure, Thierry Géraux, Secrétaire général de l'Urogec de Bourgogne, a également précisé : « Les personnes valides ont parfois de l'appréhension à entrer en relation avec des personnes handicapées car le handicap fait peur. Le handicap est une différence qu'il ne faut pas nier, il convient de l'intégrer dans la vie de l'établissement. Pour une personne handicapée, l'état de « personne valide » représente un handicap, de ce fait il est important pour les valides de faire preuve d'empathie ». Michel Rodriguez a, quant à lui, précisé : « une meilleure connaissance des personnes dites « différentes » favorisera un changement dans nos comportements vis-à-vis des personnes handicapées et un meilleur accueil au sein de nos établissements scolaires ».

Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec

1. www.youtube.com/watch?v=JlerOowiCW4

2. <https://www.youtube.com/watch?v=XakKO5sCR0>

Accueil de jeunes non-accompagnés : l'Enseignement catholique de Paris témoigne

Le 17 janvier 2018, les chefs d'établissement de l'Enseignement catholique parisien se sont retrouvés à Montmartre pour une journée de travail et d'échanges sur le défi que représentent les migrants dans notre société. Mgr de Sinéty et Mgr Aupetit, Sr Marie-Jo Biloa, responsable d'une association d'accueil de migrants sub-sahariens située porte de la Chapelle, Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris chargée de la Solidarité et membre du Jesuit Refugee Service¹ ont alimenté la journée par leurs témoignages et enrichi la réflexion des participants. Témoignage.



© Enseignement catholique de Paris

Depuis le 17 janvier, les établissements du XVIII^e arrondissement de Paris mettent en œuvre la concrétisation de certaines pistes soulevées. Après s'être réunis à nouveau, avoir écouté Sr Marie-Jo dont l'association accueille, reconforte et accompagne dans leurs démarches administratives des migrants et leurs familles, les huit directeurs ont placé au sein du projet d'établissement l'accueil de jeunes non-accompagnés. C'est ainsi qu'Arsema a trouvé sa place au Sacré-Cœur, en CM2. « *Son intégration a été facile, cela a soudé la classe et les sports collectifs en sont facilités* », s'enthousiasme Mme Menot-Lacour, chef de l'établissement. Au groupe scolaire La Madone et à Saint-Louis – Montcalm, une dizaine de jeunes se partagent entre les cours d'alphabétisation donnés au CDI par des professeurs volontaires et les cours en collège ou en seconde. Ils participent à certaines sorties de classes et ont ainsi découvert le

théâtre en allant voir *Le fabuleux destin d'Amadou Ampâté Bâ* au Tarmak.

Pas d'évocation du passé dans les échanges entre élèves : « *L'objectif est de les mener vers le futur, tout en profitant du moment présent* » affirme Véronique, professeur-documentaliste à La Madone. C'est un travail de tout l'ensemble scolaire, des parents qui soutiennent le projet par des dons — matériels ou financiers — aux élèves qui apportent naturellement une aide aux devoirs après les cours, en passant par les enseignants qui se relaient dans des classes de français et d'alphabétisation mises en place spontanément. M. Courrège, chef de l'établissement, a su créer cette dynamique et poursuit son investissement en travaillant avec les services sociaux pour accélérer les démarches administratives. Les jeunes reçoivent et donnent : la participation active de Robel dans les chorégraphies du cours d'EPS ou de Célestino en musique en

1. www.jrsfrance.org

sont des exemples parmi d'autres. Zie-Moussa, Mahamdou, Mohamed, Daouda, Hamidou, Sané et Boissé se sont intégrés, naturellement : leur présence, remarquée les premiers temps, est passée de l'événement à la normalité. Leur intégration dans la société française se fera avec le temps, ces jeunes venus de Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal ou de Guinée-Bissau construisent ainsi leur avenir pas après pas, leur présence dans le groupe scolaire La Madone n'étant qu'une partie de leur chemin d'insertion. Les enseignants en sont conscients et restent dans leur cadre professionnel en les accompagnant, mais offrent ainsi les nombreuses facettes de leur rôle d'éducateur. « Nous ne pouvions nous lancer qu'en

osant agir hors des cadres, sans trop nous poser de questions » conclut la responsable du CDI. Un défi relevé dans la lignée de ce qu'évoquait Jean-François Canteneur, directeur diocésain, en s'adressant en janvier dernier aux présidents d'Apel et aux communautés éducatives du diocèse de Paris : « Soyons intrépides ! Formons des intrépides ! Pas des têtes brûlées ou des irresponsables mais des chrétiens qui demeurent fermes devant les hommes, devant l'avenir et devant Dieu parce qu'ils savent en qui ils ont mis leur confiance, qui avancent d'un pas assuré et n'ont pas peur de s'engager. »

Alice de Rambuteau, chargée des relations publiques pour l'Enseignement catholique de Paris

La chronique des médiateurs

La puce à l'oreille

Il ne s'agit pas ici d'évoquer directement la pièce de Georges Feydeau aux délicieux malentendus amoureux, mais de prêter l'oreille aux signaux faibles que nous captions si mal et qui sont parfois annonceurs de troubles, de tensions ou de déséquilibres, facteurs de dégradation des relations. À défaut d'être perçus, certains se transforment en crises et occasionnent bien des blessures... « Pourquoi n'avons-nous pas perçu les premiers signes ? Ne pouvons-nous les entendre qu'après coup ? Comment se fait-il que nous n'ayons rien vu venir ? » Qui ne s'est posé ces questions lorsque des difficultés surgissent en milieu familial ou en milieu professionnel ?

■ Savoir écouter et pas seulement entendre

Submergés par ce qui fait du bruit et qui ensanglante les écrans, nous sommes envahis par les drames. Il y a toujours pire, nous dédaignons presque de nous attarder sur la souffrance ordinaire, sur l'écoute de ce qui pourrait nous faire douter de nos convictions... Happés par la vitesse, sollicités en « temps réel » par des communications instantanées, nous ne prenons plus le temps et n'avons plus la patience de la relation. Reconnaissons que nous avançons souvent comme des aveugles malentendants qui ne perçoivent pas ce qui est simplement de l'ordre de l'humain dans sa vérité intime. Nous voulons bien monter au ciel des relations affectueuses ou amoureuses mais nous refusons de descendre avec nos proches dans leur intériorité et la nôtre. Nous découvrons après coup des signaux faibles, source de bien des ruptures de sens et donc de malaises. « Il est vrai que je ne la voyais plus à l'entrée de l'école ; qu'elle fermait la porte de son bureau ; que je l'avais vu discuter vivement avec le chef d'établissement, puis j'ai su qu'elle était en arrêt maladie. [...] »

Un parent me fit un jour une confidence et je n'ai pas pris le temps d'une rencontre avec lui. [...] Les conversations s'arrêtaient à l'approche de la directrice. [...] Le président d'Ogec n'est jamais venu dans l'établissement. » À l'inverse : « Il a un bureau dans l'établissement et vient sans prévenir. [...] La tutelle n'a pas fait de visite dans l'établissement depuis deux ans [...] Le chef d'établissement coordinateur ne communique plus guère avec ses collègues. [...] Bizarre ce silence soudain quand le CPE pénètre dans la salle des professeurs. [...] À peine quelques heures suivant sa prise de fonction une rumeur circulait déjà sur son style vestimentaire. [...] L'équipe de direction avait perdu l'habitude de déjeuner à la même table [...] »

La liste de signaux faibles peut être longue. Tous ne deviendront pas tempête mais chacun mérite attention. Conjonction d'éléments disparates, accumulation des mêmes étrangetés, petites blessures qui se répètent... L'entourage regrette aujourd'hui un manque de vigilance vis-à-vis de personnes qui ne demandaient rien et que l'on croyait fortes. L'équipe regrette mais tardivement de ne pas avoir pris le temps de provoquer une rencontre, de ne pas s'être mise à l'écoute.



© pathdoc - stock.adobe.com

■ Apprendre à ne plus fermer les yeux et oser parler

« Chacun a ses soucis, pense-t-on, et puis nous ne sommes pas en charge de nos collègues », « D'ailleurs, nous ne connaissons pas suffisamment leur vie. Comment ne pas être indiscrets ? Et puis, nous n'étions pas si proches... » Nous ressentons cette forme de leurre qui conduit à ne pas vouloir savoir ou à penser que tout va bien... jusqu'à ce que les apparences craquent violemment. Vient le jour où nous sentons à notre tour une forme de solitude puis quelques critiques ou un soudain silence quand nous nous approchons d'une conversation en cours. Que se passe-t-il ? Une réflexion que nous avons cru devoir partager est comprise à l'opposé de ce que nous voulions dire ? C'est le début d'une rumeur qui peut nous prendre à revers. Si, à ce moment, personne ne nous a alertés, nous n'en savons rien.

Si un propos sonne bizarrement à nos oreilles, ne faut-il pas chercher à clarifier les points de vue, comme lorsque quelque chose nous irrite ou nous "démange" selon l'expression familière, ne faut-il pas détecter le point sensible et regarder de plus près la petite ou la profonde morsure ? Une piqûre peut avoir de graves conséquences : c'est l'œdème géant faisant suite à l'attaque d'un moustique, ou

la peur de la moindre guêpe pour celui ou celle qui se sait allergique. Il en va de même pour tout ce qui touche à la vie en société concernant le repérage de ce qui nous déstabilise. Ne craignons pas de faire une montagne d'une taupinière — tant pis pour le reproche — c'est plutôt le contraire qui risque d'isoler notre voisin quand nous laissons faire au lieu de nous intéresser à ce qui se passe pour lui. Il n'y a pas de saine curiosité mais un savoir « être là » et « un savoir questionner » avec bienveillance. C'est une forme de résistance au vacarme qui nous assourdit et fait la part belle à l'indifférence.

La détection des signaux faibles nécessite une culture du silence. La vision et l'audition s'aiguisent alors, et nous repérons l'écart, la nuance, ce qui déroge au cours habituel des mélodies ordinaires : le « jamais vu », le « jamais entendu », le « malentendu ». Nous voilà soudain, la puce à l'oreille, attentifs à ce qui, jusque-là, ne « nous regardait pas... » ! Chacun mesure alors qu'il faut savoir se mêler de ce qui ne nous regarde pas pour trouver aussi un jour sur notre route quelqu'un qui aura cette audace dénuée de jugement.

Monique Guyard, Groupe Médiations,
www.groupemediations.com

Groupe Médiations vient à votre aide depuis quinze ans

Quand la crise atteint un collectif de travail et l'empêche de fonctionner, quand la parole ne circule plus au sein d'une équipe ou d'un service, quand les blocages génèrent du stress et de la souffrance, quand le conflit bloque l'institution, détruit son image, fait souffrir les personnes... on peut faire appel à des médiateurs. Depuis bientôt quinze ans, « Groupe Médiations », association ayant passé une convention avec l'Enseignement catholique, met le conflit à portée de voix.

TABLEAU DE BORD

AGENDA 2018

7 mai : Commission EEP Santé
15 mai : [Webinar] Application Social
23 mai : CA Fnogec
24 mai : Journée Gestion 2018
25 mai : Journée des Permanents
30 mai : Conseil pédagogique/Observatoire des métiers
31 mai : [Webinar] Qualité de l'air

CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2018: 9,88 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1 498,50 €
au 1^{er} janvier 2018

Salaires minimum de branche mensuel brut au 1^{er} septembre 2017 pour 151,67h = 1 521,60 €

Salaires minimum de branche horaire brut au 1^{er} septembre 2017: 10,03 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2018: 3 311 €

Valeur du point de la fonction publique au 1^{er} février 2017: 56,2323 €

Valeur du point de la CC SEP au 1^{er} septembre 2017: 17,39 €

Valeur du point CC CFA-CFC au 1^{er} septembre 2017: 74,83 €

Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

3218 CC EPNL

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

La Vierge à midi

Il est midi. Je vois l'église ouverte. Il faut entrer.
Mère de Jésus-Christ, je ne viens pas prier.

Je n'ai rien à offrir et rien à demander.
Je viens seulement, Mère, pour vous regarder.

Vous regarder, pleurer de bonheur, savoir cela
Que je suis votre fils et que vous êtes là.

Rien que pour un moment pendant que tout s'arrête.
Midi!

Être avec vous, Marie, en ce lieu où vous êtes.

Ne rien dire, mais seulement chanter parce qu'on a le cœur trop plein,
Comme le merle qui suit son idée en ces espèces de couplets soudains.

Parce que vous êtes belle, parce que vous êtes immaculée,
La femme dans la Grâce enfin restituée,

La créature dans son honneur premier Et dans son épanouissement final,
Telle qu'elle est sortie de Dieu au matin de sa splendeur originale.

Intacte ineffablement parce que vous êtes la Mère de Jésus-Christ,
Qui est la vérité entre vos bras, et la seule espérance et le seul fruit.

Parce que vous êtes la femme, l'Eden de l'ancienne tendresse oubliée,
Dont le regard trouve le cœur tout à coup et fait jaillir les larmes accumulées,

Parce qu'il est midi, parce que nous sommes en ce jour d'aujourd'hui,
Parce que vous êtes là pour toujours, simplement parce que vous êtes Marie,
simplement parce que vous existez,

Mère de Jésus-Christ, soyez remerciée!

Paul Claudel

Extrait de Paul Claudel, *Œuvre poétique, Poèmes de guerre*, La Pléiade, Gallimard, 1957, p. 531

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Laurent Laming – Chargée de la publication : Marine de Montalivet – Secrétaire de rédaction : Linda Caille, mise en page : Cécile Martin
BS Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – Numéro de CP : 1119 G 85707 – Abonnement : 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05
Tél. 01 53 73 74 40 – E-mail : contact@fnogec.org – Site Internet : www.fnogec.org

Abonnement à l'Arc boutant

La Fnogec prend le virage de la transition numérique : fini le papier et l'envoi d'un chèque par voie postale, place au clic!

Votre abonnement s'effectuera dorénavant en ligne. Merci de vous connecter au formulaire d'abonnement et de bien vouloir remplir les champs requis. Le règlement de votre abonnement annuel s'effectuera directement en ligne : <https://form.jotformeu.com/71284553571358>

Rappels :

- l'abonnement est annuel et comprend 10 numéros mensuels (de septembre à juin)
- l'abonnement comprend une version papier et une version numérique
- tarif pour l'année scolaire 2017-2018 : 23,50 € TTC
- TVA : 2,10 %